

DOSSIER HAIES ET ARBRES

REMARQUABLES.

Rédaction : Jean-Claude DUFOUR.

En Europe, un vaste mouvement pour l'inventaire des arbres dits « remarquables » se développe depuis une bonne vingtaine d'années.

Dans notre commune nous pourrions faire une opération d'inventaire que nous baptiserions « Opérations Arbres Centenaires » et que nous proposerions, aux habitants, sous forme d'un concours auquel toute la population serait invitée à participer.

Cet engouement pour les arbres centenaires et encore plus âgés n'est pas neuf. Déjà, dans la littérature antique, certains auteurs font mention d'arbres très impressionnants.

Un naturaliste romain, Pline l'Ancien, né à Côme en l'an 11 de notre ère, auteur d'une Histoire Naturelle en 17 livres, encyclopédie de la science dans l'Antiquité, fait la description d'un platane qui poussait près d'une source et dont l'énorme tronc formait une caverne habitable qui avait 20 mètres de diamètre. Les branches de cet arbre étaient aussi puissantes que des arbres. La cime de ce platane faisait à elle seule une véritable forêt

On raconte aussi que l'empereur Caligula, tyran excentrique et à demi fou, a donné, dans les branches d'un autre platane énorme, un fastueux dîner pour quelques-uns de ses amis.

L'Etna, volcan de Sicile, toujours en activité, avait également son arbre célèbre. C'était un châtaignier dont le tronc creux pouvait abriter un berger avec tout son troupeau. L'histoire de ce châtaignier nous apprend aussi que Jeanne d'Aragon, princesse aragonaise, née à Naples au 16^{ème} siècle, s'y abrita en compagnie de cent cavaliers qui l'escortaient. Depuis ce jour, l'arbre fut appelé « Le Châtaignier Des Cent Chevaux ». Aujourd'hui cet immense châtaignier a disparu.

Qu'est-ce qui nous pousse à nous intéresser aux arbres remarquables ?

Pourquoi rechercher les arbres les plus vieux, les plus hauts, les plus gros,... ?

La réponse est simple. C'est tout simplement parce que les arbres remarquables sont plus que cela.

En effet, tous ces arbres ne sont pas là par hasard. Ils n'ont pas traversé tous ces siècles parce qu'on a oublié de les couper. Etaient-ils trop laids, leurs troncs étaient-ils trop tordus... ? Non, c'est plus que cela.

Les arbres remarquables sont principalement les témoins d'une très longue relation avec tous les gens de son entourage.

Un arbre remarquable est une véritable mémoire vivante. C'est un lieu, un endroit où s'enracine l'histoire d'un hameau, d'un village, d'une contée, d'un terroir,...

C'est d'ailleurs pourquoi certains peuples conquérants, qu'ils soient romains, germaniques, ou d'autres souches ont, pour asservir les populations conquises, abattu des arbres qui représentaient énormément pour les peuples vaincus.

Abattre un arbre remarquable pour détruire la mémoire, tel était le but recherché.

Lors de ses guerres de persécution contre les bouddhistes, le roi Caçanka, a fait couper le figuier plus que centenaire sous lequel, lors d'un somme, Bouddha avait eu la révélation, l'illumination.

Or donc, le roi fit couper le figuier, le fit brûler, fit arroser les racines avec du jus de cannes à sucre pour l'empêcher de repousser.

Il eut beau faire, le figuier repoussa, reprit force et vigueur, recommença à donner des fruits, et le bouddhisme continua de prospérer et de s'étendre.

Des missionnaires, qu'ils soient chrétiens ou autres ont, pour asservir les peuplades évangélisées, fait couper des arbres sacrés, vénérés depuis des siècles et des générations.

Le très chrétien empereur Charlemagne lui-même, qui fut un conquérant insatiable a, pour asseoir son autorité en Germanie, fait couper tous les chênes et les frênes sacrés du pays.

Cela n'a pas empêché les Germains de se révolter tout comme cela n'a pas empêché la survivance des croyances populaires de cette époque et leur transmission aux générations suivantes.

A notre époque, nous ne craignons plus la disparition de cette mémoire passée, nous n'avons plus à nous inquiéter de la survivance des croyances populaires et, les arbres sacrés sont oubliés.

Mais si les arbres sacrés ont disparu, beaucoup d'arbres, témoins du passé et source de mémoire, sont toujours là. Beaucoup d'entre eux en tout cas.

Que ce soit des « arbres à clous » ou « arbres à croix »..., qu'ils soient grands, petits, de compagnie ou encore considéré comme un simple décor, ces arbres font partie de notre patrimoine et c'est une excellente raison de nous y intéresser.

Que ce soit un vieux chêne creux âgé de sept cents ans duquel on ne pourrait pas tirer quatre planches ou un if quasi millénaire ou encore un châtaignier géant indemne de tout élagage mutilant, que cet arbre soit loin de l'idéal du beau fut bien droit, sans nœud, tant recherché en sylviculture, la reconnaissance de l'arbre devrait se faire sans penser à la seule notion utilitaire.

C'est pourquoi il semble qu'une des meilleures façons de protéger les arbres et qui plus les arbres dits remarquables, soit de leur restituer leur véritable place dans la mémoire collective, en plus de l'encadrement législatif.

On peut éventuellement abattre un vieil arbre, chêne, frêne ou autre arbre anonyme se situant dans un coin de jardin ou au milieu d'une parcelle à bâtir, comme par exemple dans la rue Vingt Ponts, on a abattu un arbre plus que centenaire, se situant au milieu d'une pâture, pour le laisser sur place, découpé en rondelles, non pas pour y construire un immeuble mais pour y faire paître un petit troupeau de vaches. Il aurait pu servir d'abri pour les bêtes, leur servant de parapluie les jours de pluie ou encore d'ombrelle les jours de grand soleil. Il ne gênait personne. Dommage.

Plus difficile est d'abattre un arbre qui se trouve en bordure d'un petit chemin et qui sert de borne entre deux communes ou entre deux propriétés ou de s'en prendre au vieux châtaignier sous lequel, à une certaine époque de l'année, des villageois se retrouvent pour partager ensemble un repas, participer à une réunion, etc...

Des arbres tels que ceux-ci sont nombreux dans toutes les régions. Ils ne sont pas appelés à figurer tous dans des guides touristiques, mais il semble très important de leur redonner une place à nos côtés.

Ce court plaidoyer pour faire comprendre que nous avons autant besoin de ces arbres que ces arbres ont besoin de nous.

Bibliographie.

Le Platane ; Le Figuier ; L'Orme. Alain Pontoppidan.

Les Arbres Feuillus. Ministère de la Région Wallonne.

QU'EST-CE QU'UN ARBRE REMARQUABLE ?

Comment savoir si un arbre mérite le qualificatif de « remarquable » ?

Sachant que le choix sera toujours subjectif, sachant que lors d'un choix on établit toujours un acte arbitraire, il est des éléments qui peuvent nous servir de points de repères.

L'arbre peut être remarquable par :

- Son très grand âge, centenaire, séculaire ou encore vieux comme Mathusalem (grand-père de Noé, il passe pour avoir vécu 969 ans),
- Sa très grande taille, certains châtaignier âgés peuvent atteindre plus de trente cinq mètres de haut,
- Ses formes particulièrement étranges,
- Sa beauté extrême, par exemple, certains arbres qui doivent être maniés avec énormément de précautions,
- Les souvenirs qui lui sont rattachés, les souvenirs historiques s'entend et pas seulement les souvenirs familiaux,
- Son importance géographique comme jalon le long d'un pèlerinage, comme Saint Jacques de Compostelle,...
- Les légendes qui l'entourent, l'arbre du sabbat où se réunissaient les sorcières,
- Les croyances qu'il véhicule, les arbres à clous,....

D'autres arbres portent un nom, le Chêne de la Vierge, le Tilleul des Dames sous lequel se réunissaient les dames de la haute du village pour faire de la peinture par exemple, le Chêne des Partisans, l'arbre Clochette qui abritait la fée portant le même nom, l'arbre à la Croix sur lequel trône un crucifix sans âge,...

Ces arbres sont des arbres remarquables, ils le sont de droit, mais on ne doit pas se limiter à ceux là.

On ne devrait pas non plus fixer une mesure générale ni aucune mesure d'âge car ces caractères varient selon les espèces.

Prenons le cas d'un poirier vieux de trois ou quatre cents ans, c'est remarquable.

Par contre, un if aussi vieux est assez banal.

Un hêtre ayant une circonférence de cinq mètres est remarquable, par contre, un chêne isolé qui a la même taille est beaucoup moins remarquable.

Cependant, le même chêne avec une taille de cinq mètres de circonférence, s'il se trouve dans une forêt l'est beaucoup plus.

Robert Bourdu, dans son ouvrage « Pour une définition des arbres remarquables », et Alain Pontoppidan nous donne un conseil pour définir la valeur remarquable d'un arbre.

Si l'on hésite sur la valeur d'un arbre, un très bon test permet de lever le doute. Présenter l'arbre ou encore sa photographie à un public aussi varié que possible, des botanistes, des techniciens forestiers, mais aussi des personnes sans qualification, des promeneurs, des simples badauds,...

La réaction spontanée d'admiration ou d'étonnement manifestée lors de cette occasion mesurera le degré de « REMARQUABILITE » !

Il existe également des spécialistes qui, depuis qu'ils observent des « arbres remarquables », ont une idée précise de la valeur remarquable d'un arbre.

Ils seraient sans doute très honorés qu'on les consulte et très heureux de donner leur avis.

La Belgique : pépinière d'arbres remarquables.

Un mouvement de sauvegarde s'est dessiné depuis plusieurs années en faveur des arbres remarquables. Les exemples de ces géants, témoins d'un autre âge, ne manquent pas. L'un des plus connus est sans doute le Chêne de Liernu, qui avec plus de neuf mètres quatre-vingt de circonférence, soit un diamètre de trois mètres, est à l'heure actuelle le plus gros arbre de Belgique.

Il en est d'autres, dont la valeur tient plus à l'histoire, comme cet if que l'on peut admirer dans la cour du château de Braine-le-Château, et qui fut planté le 5 juin 1568, jour de la décapitation de Philippe de Hornes par l'un de ses parents.

Plus folklorique, le chêne Saint Antoine de Herchies, près de Jurbise, est un de ces fameux « arbres à clous ». Depuis des siècles on vient y planter des clous ou y fixer des chiffons dans l'espoir de guérir certaines maladies. Lorsque ce chêne meurt, l'usage veut qu'on en replante un nouveau. Tous ces arbres font partie de notre patrimoine, au même titre que les châteaux, les églises, les monuments. Ils méritent d'être protégés.

En Wallonie, la notion d'arbre remarquable est très large.

Sont considérés comme remarquables, tous les arbres isolés de plus de trente ans d'âge. Une première estimation fait état de plus de quinze mille arbres de différentes espèces. Tous n'ont pas une histoire, tous ne sont pas exceptionnellement beaux ni imposants.

Mais ils auront la chance de le devenir si on en prend soin.

La loi impose d'ailleurs d'introduire un permis d'urbanisme (anciennement appelé permis de bâtir), pour les abattre ou modifier ne serait-ce que sensiblement leur silhouette.

Malheureusement, cette protection n'est pas absolue. Beaucoup de gens ignorent tout simplement cette disposition de la loi qui peut d'ailleurs avoir des effets pervers et être vue comme une contrainte par le propriétaire.

On peut toujours faire mourir un arbre en l'arrosant même de rien avec des pesticides ou d'autres produits.

C'est pourquoi les fonctionnaires de la Région Wallonne tentent de sensibiliser la population à la valeur de ces arbres remarquables.

La loi ne prévoit pas non plus de subsides pour leur entretien. Hélas celui-ci coûte cher. Cette lacune devrait normalement être comblée dans les prochaines années par l'adoption d'une loi, mais ce projet semble évoluer lentement.

A côté de cela, une procédure de classement peut aussi être envisagée. Elle est rare pour les arbres seuls, mais les arbres présents sur des sites classés sont protégés de la même manière.

L'arbre : de la rue à l'autoroute.

Chassé à coups de tronçonneuse durant des années, l'arbre semble faire son retour dans nos rues. L'argument selon lequel il représentait un danger pour les automobilistes en cas d'accidents, tient de moins en moins bien la route !

Il est vrai qu'un arbre pris à 100km/h ne pardonne pas souvent.

Mais qu'elle est la véritable cause de l'accident ?

Poser la question c'est y répondre. Depuis quelques années, certains pays remettent nos compagnons végétaux à l'honneur le long des routes. Et pas seulement pour des raisons esthétiques. On s'est en effet rendu compte que la présence d'arbres, d'arbustes et de haies le long des voies carrossables possédait de nombreux avantages.

Ils servent notamment d'écran anti-bruit, de barrières anti-congères et de dispositifs de Sécurité !

Dans les chicanes urbaines par exemple, pour rétrécir la chaussée et ralentir le trafic ou dans les ronds-points, où leur implantation verticale signale aux automobilistes la présence d'un obstacle.

Faut-il espérer le retour des grandes allées couvertes ?